



REPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE

No. N-1:251

Port-au-Prince, le 16 JAN 2018

NOTE DE CONVOCATION

**AUX DIRECTEURS / DIRECTRICES D'ÉCOLES N'AYANT PAS RESPECTÉ
LE CALENDRIER SCOLAIRE**

La Direction Générale du Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation Professionnelle (MENFP) vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de déposer les listes de décision de fin d'année (2016-2017) au local de l'Inspection Générale du MENFP sis à Musseau, Delmas 60 au #2 de la rue Demesvar, téléphone 2811-9034 de (9:00 heures a.m. à 2:00 heures p.m.).

Par ailleurs, il est à noter que :

- a) les formulaires à présenter doivent être dûment remplis c'est-à-dire dépourvues de toute omission ;
- b) les informations concernant les élèves n'ayant pas fait la classe de seconde dans votre établissement doivent être vérifiées minutieusement ;
- c) le calendrier tel qu'établi ci-dessous soit scrupuleusement respecté ;
- d) les élèves figurant sur la liste de seconde de votre école doivent avoir réussi leur 9^{ème} AF au plus tard aux Examens officiels de 2014-2015.

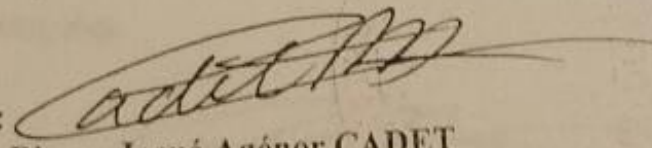
Calendrier de dépôt des listes de décision 2016-2017

SIEGES	PERIODE
Delmas	22-24 Janvier
Pétion-Ville	25 Janvier
Bon Repos, Croix-des-Bouquets	26 Janvier
Arcahaie, Cabaret /Cazale, Montrouis	
Léogane, Grand-Goâve, Petit-Goâve, La Gonave	29 Janvier
Port-au-Prince	30-31 Janvier
Carrefour	1-2 Février

Passé ce délai, aucune considération ne sera prise en compte. Tout contrevenant à ces dispositions sera sanctionné avec la rigueur la plus extrême.

Salutations distinguées.

Vu et Approuvé par :


Pierre Josué Agénor CADET
Ministre

